

des armes dans l'espace extra-atmosphérique, la poursuite des efforts en faveur de la limitation des armements et la consolidation de la confiance militaire en Europe.

Parmi les activités du gouvernement, citons les travaux de modernisation, pour un montant de 3,2 millions de dollars, dont a fait l'objet l'Ensemble sismologique de Yellowknife, officiellement inauguré le 11 septembre 1989; diverses études sur la vérification des armes chimiques, notamment deux rapports sur les méthodes opérationnelles à employer en cas d'enquête sur l'emploi présumé d'armes chimiques, rapports qui ont été remis au Secrétaire général des Nations Unies; et la publication récente de deux rapports sur des inspections expérimentales qui visaient des armes chimiques. Le Canada s'est également interrogé sur la possibilité d'utiliser des appareils spatiaux de télédétection aux fins de la vérification des ententes multilatérales de limitation des armements, ce dans le cadre d'un système connu sous le nom de PAXSAT. Dans le volet A de ce système canadien, on étudie les possibilités d'emploi de tels appareils dans le contexte de la limitation des armements dans l'espace extra-atmosphérique, tandis que dans le volet B, on envisage d'appliquer éventuellement cette technique à la vérification des accords de limitation des armes conventionnelles (pour les autres projets, voir les éditions précédentes du *Guide*).

En 1985, pendant la 40^e session de l'Assemblée générale des Nations Unies, le Canada a parrainé la résolution 40/152, qui a été adoptée par consensus. Elle portait sur la vérification et exhortait les États membres «à redoubler d'efforts pour parvenir à des accords sur des mesures de limitation des armements et de désarmement qui soient équilibrées, mutuellement acceptables, vérifiables et efficaces». En outre, elle les incitait «à communiquer au Secrétaire général ... leurs opinions et suggestions sur les principes, les procédures et les techniques de vérification ... ainsi que sur le rôle de l'Organisation des Nations Unies en matière de vérification». C'était la première fois qu'une résolution sur la vérification dépassait le stade de la négociation.

En avril 1986, dans le droit fil de cette résolution, le Canada a soumis au Secrétaire général un rapport intitulé *La vérification sous tous ses aspects. Étude globale de la vérification aux fins du contrôle des armements et du désarmement*. Il y reconnaissait que les négociations entre les superpuissances resteraient primordiales. Toutefois, en plus de décrire les principes, modalités et techniques applicables à la vérification, le rapport prédisait que les Nations Unies joueraient un rôle important dans l'application et l'interprétation des accords de limitation des armements.